CAHIER DE TEXTES NUMERIQUE

MISE EN PLACE DANS LES ETABLISSEMENTS DE L'ACADEMIE

Juin 2010

Ce document a été élaboré durant l'année scolaire 2009- 2010 par :

des inspecteurs dans le cadre du programme de travail académique :

- Joël Cnokaert IA IPR de sciences médico-sociales
- Laurence Giovannoni IA IPR d'anglais
- Louis Giraud IA IPR de STI
- Pascal Habert IA IPR de sciences physiques et chimiques
- Christian Le Guillou IA IPR de SVT
- Jean Louis Leydet IA IPR d'histoire et géographie
- Guy Locci IEN STI
- Catherine Paradisi IA IPR d'économie-gestion
- Nathalie Topalian IEN lettres histoire

des chefs d'établissements membres du groupe COPITICE :

- Virginie Leydet (collège Darius Milhaud Marseille)
- Jean Claude Pons (collège le mont d'Or Manosque)
- Jean Philippe Toujas (LP la Viste Marseille)
- Franck Vasse (LGT Jean Cocteau Miramas)

Brigitte Jauffret (IA IPR de mathématiques, Conseillère TICE) en a assuré la coordination.

préface

Afin de prolonger plus efficacement les activités conduites au sein de l'établissement et faciliter la communication avec les familles, j'ai souhaité que, à la rentrée 2009, le **cahier de textes numérique** soit mis en place dans tous les établissements de l'académie dans au moins une classe.
Paramétrable afin que seuls les élèves et les parents concernés puissent y avoir accès, ce cahier de textes, qui a vocation à se substituer à celui que nous connaissions sous forme papier, n'est pas sa simple dématérialisation. On peut l'utiliser pour proposer des parcours différenciés selon les élèves ainsi que pour leur donner accès à certaines ressources numériques que les enseignants auront sélectionnées pour eux.

Pour aider et accompagner cette mise en place, j'ai demandé aux inspecteurs du second degré d'observer les pratiques des enseignants, de repérer les freins et les leviers afin de mutualiser les bonnes pratiques et ainsi de faciliter la généralisation du cahier de textes numérique durant l'année scolaire 2010-2011.
Le groupe académique COPITICE, formé de personnels de direction et de CPE, s'est aussi penché sur cette question et propose quelques pistes pour faciliter son appropriation par les équipes d'établissements.

Jean Paul de Gaudemar
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

sommaire

Introduction 5

Etat des lieux académique 6

Les usages observés et quelques conseils des inspecteurs 8

La mise en place vue par les personnels de direction 10

L'expression de quelques disciplines 12

- histoire et géographie 13
- histoire des arts 14
- langues vivantes 15
- lettres et histoire-géographie en LP 17
- mathématiques 18
- sciences de la vie et de la terre 19
- sciences et techniques industrielles et technologie 20
- sciences et techniques sanitaires et sociales 22
- sciences physiques et chimiques 23

Annexes :

- Questionnaire 24
- Les disciplines qui utilisent 25
- Texte de cadrage (mai 2009) 26

-

introduction

Avec les années, le cahier de textes traditionnel, souvent égaré par l'élève chargé de le transporter de classe en classe, avait perdu son intérêt aux yeux des principaux utilisateurs car les élèves et leurs familles ne pensaient pas à le consulter en cas d'absence. Bien souvent, il ne subsistait que son aspect de document officiel que les enseignants s'empressaient de remplir en cas de visite d'un inspecteur.

Devenu numérique, le cahier de textes mérite d'être redéfini et nous avons choisi de le présenter sous la forme d'un portail dématérialisant le cahier de textes papier mais qui permet en plus :

- d'informer plus facilement les élèves et les familles ;
- aux professeurs, d'élargir leurs cours à des aspects culturels en faisant des liens avec des sites et des ressources qui les complètent ;
- de différencier les apprentissages.

Il doit être le point d'entrée unique qui permet d'accéder à toutes les informations et ressources d'ordre pédagogique : plateforme de e-learning, blogs d'enseignants etc.

Sous forme numérique, parce qu'il est consultable facilement par les membres concernés de la communauté éducative, le cahier de textes retrouve une utilité aux yeux de tous et les enseignants le renseignent plus régulièrement.
Afin de faciliter sa mise en œuvre, le cadrage national prévoit la possibilité de paramétrer les accès afin que seuls les parents et les élèves d'une classe consultent la partie les concernant. De plus, ces accès restreints à une classe permettent de mettre en ligne des documents sous copyright.

Pour répondre à la demande de monsieur le recteur, des inspecteurs du second degré et des chefs d'établissement ont mené l'étude qui est décrite dans ce document.
Des données quantitatives ont été recueillies par l'intermédiaire d'une enquête menée auprès des coordinateurs TICE des établissements publics de l'académie, entre le 20 janvier et le 5 mars 2010. Sur les 312 EPLE, 258 ont répondu et 249 déclarent avoir mis en place un cahier de textes numérique. L'analyse des réponses au questionnaire figure dans la partie « état des lieux académique ».
Une enquête complémentaire menée en fin juin 2010 montre que 298 des 312 EPLE (**soit 95,5%)** ont mis un cahier de textes numérique à disposition de leurs équipes.

Un chapitre du programme de travail académique des inspecteurs est consacré à l'usage des technologies numériques et l'un des axes est le suivi des usages du cahier de textes numérique dans les classes.
Pour organiser les observations, trois niveaux d'usage ont été dégagés :

niveau 1 : dématérialisation du cahier de textes « papier »;
niveau 2 : existence de liens avec des sites et des ressources qui complètent le cours ;
niveau 3 : utilisation pour différencier les apprentissages (lien avec une plate-forme de e-learning)

Les inspecteurs de chaque discipline ou spécialité se sont penchés sur les usages observés et ont fait quelques préconisations spécifiques qui se trouvent dans la partie « des usages observés ».

Le groupe COPITICE formé de personnels de direction et de CPE a observé et analysé la mise en place dans les établissements et propose quelques pistes dans la partie « les enjeux de la mise en place dans un établissement ».

l'état des lieux académique

une mise en place généralisée

Le cahier de textes numérique est aujourd'hui une réalité du paysage pédagogique académique. En juin 2010, sur les 312 collèges et lycées publics de l'académie d'Aix-Marseille, 298 (soit **95,5**%) l'ont mis en place.

Le graphique suivant montre que la plupart des établissements le double encore du cahier de textes manuscrit.

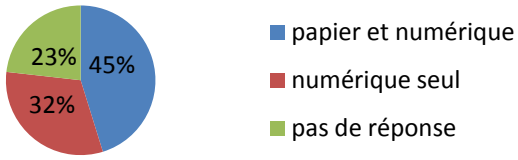

Dans 65% des établissements de l'académie, plus de 30% des enseignants l'utilisent :

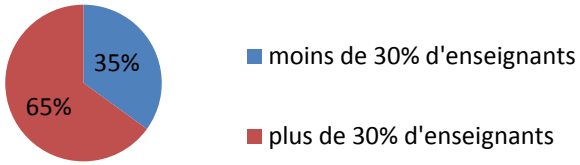

Ce succès tient en grande partie à l'implication des équipes de direction.

Deux types de leviers – techniques et structurels – ont contribué à la généralisation de sa mise en place. Parmi ceux-ci, on reconnaît par ordre d'importance :

- l'installation de postes informatiques nombreux et facilement accessibles, allant jusqu'à un poste par salle et la rapidité de la connexion,
- la mise en place progressive du cahier de textes numérique, soutenue par des directives fermes de l'équipe de direction,
- l'accompagnement technique à la prise en main de l'outil, rendu parfois obligatoire,
- la jeunesse et l'appétence pour les technologies numériques d'enseignants promoteurs,
- l'intérêt pédagogique d'un tel outil, pour les élèves et les parents.

Bien sûr le chemin n'a pas été sans embûches. Des freins ont existé et existent encore. Parmi ceux-ci, on peut relever par ordre d'importance :

- la lenteur de la connexion et la durée nécessaire pour renseigner le cahier de textes numérique,
- l'insuffisance des postes informatiques,
- les craintes de voir le travail de classe contrôlé et jugé (comparaison entre les enseignants) par les parents et aussi d'un contrôle à distance par les inspecteurs,
- le refus d'utiliser les outils informatiques par certains et la déficience de la formation.

une pratique encore à étayer et enrichir

- **dans le sens de l'implication de la totalité des enseignants et des disciplines**

Le résultat global cité plus haut peut être nuancé par le graphique suivant qui montre la répartition des établissements selon les tranches de professeurs qui utilisent un cahier de textes numérique :

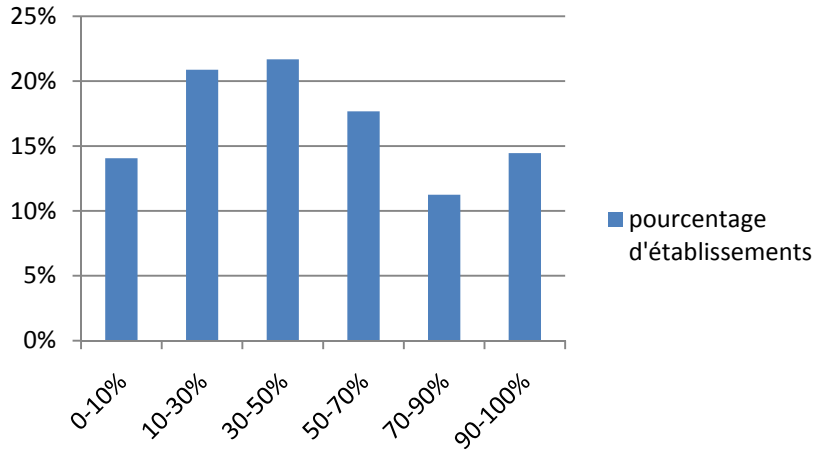

Au sein des établissements, l'engagement des professeurs est inégal, tant du point de vue quantitatif : aux deux extrémités du spectre, on trouve dans environ 15% des établissements, la quasi totalité des enseignants qui renseigne et dans 14 autres pourcents, entre 0 et 10% , que du point de vue qualitatif, si l'on se réfère à la qualité des informations que l'on trouve.

- **dans le sens d'une intégration du cahier de textes numérique dans la charte d'usage du numérique**

La charte d'usage du numérique ne constitue pas un centre névralgique du développement du cahier de textes numérique dans l'établissement. Dans près de 70% des établissements, le cahier de textes numérique n'est pas pris en compte par la charte d'usage du numérique. Pourtant la question de l'attribution des droits, celle des ressources mises en lien doivent faire l'objet d'un débat et de décisions claires et partagées.
Aujourd'hui, les cahiers de textes numériques sont dans la majorité des cas accessibles aux professeurs qui les renseignent, aux élèves des classes concernées et aux personnels de la vie scolaire et de la direction. Dans d'autres situations plus minoritaires, les droits sont ouverts à tous les usagers de l'EPLE.

dans le sens d'un enrichissement des contenus

Trop souvent encore, le renseignement du cahier de textes numérique se réduit à la figuration d'un plan, du travail réalisé en classe et de celui qui est demandé.
Très clairement, seul le niveau d'usage n°1 (dématérialisation du cahier de textes « papier », mais accessible à tous) a été atteint. Toutefois, il trouve un écho très favorable chez les parents d'élèves dont beaucoup apprécient la mise en œuvre et la possibilité que le cahier de textes numérique offre de mieux suivre le travail de leurs enfants.

les usages observés et quelques conseils des inspecteurs

Des préconisations spécifiques aux pratiques disciplinaires figurent plus loin, il s'agit ici de relever quelques grands axes communs.

aujourd'hui, la dématérialisation du cahier de textes traditionnel …

Le cahier de textes numérique se substituera dans un an au plus tard au cahier de textes traditionnel et conservera le caractère de document officiel qui rend compte du travail accompli. Aussi, on doit trouver le plan de chaque séance, la référence des exercices qui sont donnés à préparer ainsi que les textes des devoirs (en pièces jointes). A l'occasion des inspections, l'inspecteur pourra le consulter en ligne ou demander qu'on lui fournisse un tirage papier.
Pour qu'il devienne vraiment utile aux élèves et renforce l'articulation entre le travail en classe et hors la classe, il est indispensable de le tenir à jour à chaque séance.
De plus, si la salle est dotée du matériel adéquat (ordinateur et vidéoprojecteur) et que l'enseignant l'a prévu, l'ouvrir systématiquement en classe pour atteindre les ressources utilisées permet d'accoutumer les élèves à son usage.

d'abord enrichir son contenu …

Après la généralisation de la mise en place du cahier de textes numérique à tous les enseignants de tous les établissements, le principal objectif est de dépasser la seule dématérialisation du cahier de textes traditionnel, c'est-à-dire viser d'abord le niveau 2 pour :

- permettre aux élèves d'y retrouver les ressources utilisées pendant le cours afin qu'ils puissent le revoir ou approfondir le travail effectué. Lorsque la classe disposera d'un livre numérique, le lien sera facilité ;
- établir des liens vers d'autres ressources sélectionnées par l'enseignant : sites culturels en lien avec le thème abordé, documents originaux, exercices etc.

L'objectif du cahier de textes est de renforcer la cohérence du travail de l'élève en classe et hors la classe. Toutefois, il ne reflète pas complètement le travail qui y est effectué et ne doit pas être, non plus, confondu avec l'agenda personnel de chaque élève.

Il faut toutefois éviter de mettre systématiquement et en intégralité tous les cours en ligne car cela risque d'inciter les élèves à ne plus rien noter. Il faudra donc veiller aux traces écrites des élèves qu'ils doivent construire en classe avec les enseignants. Le cahier personnel « papier » des élèves doit perdurer car il est toujours disponible et reste le meilleur moyen de s'approprier les contenus. Toutefois, mettre en ligne a posteriori quelques chapitres ou corrigés et communiquer le cours numérisé aux élèves absents peuvent constituer des aides ponctuelles. Dans tous les cas, l'enseignant reste maître de leur gestion et de leur diffusion.

L'organisation mise en place dans l'établissement peut favoriser la mise en œuvre du cahier de textes numérique. Nous suggérons :

- lors de la pré-rentrée, d'en faire un sujet de réflexion des équipes disciplinaires et de classe afin d'harmoniser les pratiques ;
- de s'assurer que tous les enseignants sont formés à son usage et à ses potentialités et de mettre en place, s'il y a lieu, une aide de proximité, de type « compagnonnage », assurée par le Co TICE ;
- de tendre vers un équipement des salles afin que la saisie des informations et la consultation du cahier de textes numérique puisse se faire en classe.

Lors de leurs visites et de leurs rencontres avec les enseignants, les inspecteurs aborderont systématiquement le thème du cahier de textes numérique et feront mention de leur niveau d'usage dans les rapports.

ensuite, viser la différenciation des apprentissages…

Le cahier de textes numérique permet aussi de différencier le travail proposé aux élèves hors la classe.
Actuellement de nombreux enseignants utilisent déjà pour cela une plate forme de e-learning hébergée au rectorat avec leur site d'établissement. Quelques exemples sont donnés ci après dans les textes des différentes disciplines. Pour simplifier la recherche et assurer la cohérence avec l'avancée du cours, il est indispensable que l'accès à cette plateforme se fasse par l'intermédiaire du cahier de textes.

Un nouvel outil pour l'accompagnement personnalisé des élèves

L'idée est de proposer aux élèves des parcours de « formation ouverte et à distance » par l'intermédiaire d'une plate-forme de « e learning » du même type que « Dokéos » qui est très utilisé dans les lycées de l'académie.
On pourra organiser en alternance des séances en présence des élèves (lancement, régulations) et du travail en autonomie.

Le matériel nécessaire à ce type de travail est :

- disposer d'une plate forme de e-learrnig, par exemple une application hébergée au rectorat et accompagnée par les équipes académiques TICE ;
- des ordinateurs mis à la disposition des élèves au lycée (CDI ou salles dédiées au travail personnel ou ordinateurs portables que les élèves peuvent utiliser dans l'enceinte du lycée) ;
- éventuellement des baladeurs de type MP3.

Les finalités possibles sont :

- d'aider les élèves en difficultés dans certaines disciplines : proposer des remédiations ciblées sur les besoins de chaque élève en favorisant son autonomie ;
- permettre aux élèves qui le souhaitent d'approfondir certains domaines ou de préciser leurs choix entre plusieurs voies professionnelles en leur proposant des thèmes de recherche qui les confrontent aux problématiques spécifiques au domaine. Le travail pourra être fait en collaboration entre plusieurs élèves et supervisé par un enseignant.

Dans les deux cas, des ressources numériques pourront être sélectionnées par l'enseignant qui pilote le parcours.

De nombreux avantages :

Le même parcours peut être proposé de manière asynchrone à plusieurs élèves et cela permet d'économiser des dédoublements de classes.
L'autonomie des élèves est favorisée tout en les faisant évoluer dans un cadre bien balisé.
Le travail collaboratif des élèves est possible.

Mais cela suppose …

de créer des parcours pertinents en se donnant les moyens de suivre les élèves et d'évaluer la plus value du dispositif.
D'être capable de répondre aux besoins réels des élèves et donc d'en poser un diagnostic aussi précis que possible : cela passe par une phase d'explicitation à conduire avec chacun.

la mise en place vue par des personnels de direction

pourquoi le généraliser à la rentrée 2010 plutôt que 2011 ?

D'une part 298 des 312 établissements utilisent déjà un cahier de textes numérique. Il faut éviter, autant que possible, que les établissements évoluent à des vitesses différentes dans un contexte de consumérisme scolaire.

D'autre part, rien n'indique que les raisons et obstacles à une mise en place le plus tôt possible puissent être levés en retardant d'un an, l'accompagnement se faisant en situation. De plus, dématérialiser le cahier de textes permet d'économiser la version papier.

qu'apporte un cahier de textes numérique ?

La mise en place du cahier de textes dématérialisé se situe dans un mouvement d'ensemble de généralisation des usages du numérique.

Les élèves et leurs familles peuvent ainsi consulter le cahier de textes en ligne, sans déplacement. Cet outil facilite ainsi l'implication des familles qui peuvent suivre le travail de leurs enfants.

Le cahier de textes traditionnel devait circuler d'un groupe à l'autre, se dégradait au fil de l'année et disparaissait quelquefois. Son utilisation par les groupes était donc compliquée et occasionnait des déplacements d'élèves.

L'équipement de chaque salle de classe avec un ordinateur au bureau du professeur s'est développé, pour la vidéo projection, et aussi pour la saisie des absences en réseau. Le professeur peut aussi remplir le cahier de textes numérique pendant le cours.

Comme pour les notes en lignes, les gestes techniques associés sont des gestes bureautiques de base. Les réseaux et les connexions ont gagné en stabilité et fiabilité. Contrairement au cahier de textes traditionnel, le numérique permet une temporalité de saisie laissée au choix de l'enseignant, qui peut, par exemple, préparer le contenu du cahier de textes avant le cours.

La forme numérique permet un remarquable enrichissement (liens vers des ressources documentaires, pièces jointes etc.) très apprécié des familles. De plus cela permet de mettre en évidence toute la richesse des activités conduites en classe.

Le cahier de texte numérique doit être accompagné d'une gestion des droits permettant d'éviter l'accès tous publics au profit d'un accès ciblé (aux seuls parents de la classe par exemple).

Le cahier de textes est un bon moyen d'inciter les familles à consulter le site de l'établissement et ainsi de les habituer à y trouver toutes les informations utiles. On peut donc le considérer comme le premier pas vers un Environnement Numérique de Travail.

piloter la mise en place

La demande peut s'appuyer sur le double socle de l'obligation institutionnelle et de l'évolution des usages.

Plusieurs démarches sont envisageables en fonction de l'établissement et de son histoire :

- s'appuyer sur quelques professeurs moteurs qui vont progressivement convaincre leurs collègues ;

- partir d’une équipe pédagogique de classe ou de discipline puis extrapoler progressivement.

La disparition du cahier de textes traditionnel est inéluctable mais peut rester progressive sur une période fixée au départ par le chef d’établissement.

Les expérimentations menées montrent aussi que les demandes des élèves et leurs familles constituent un bon levier auquel la plupart des professeurs sont sensibles.

Comme pour le cahier de textes traditionnel, le visa du chef d’établissement fige son contenu à un instant donné. Le cahier de textes numérique conserve ainsi son aspect de document officiel.

accompagner la mise en place

Pour l’aider dans l’accompagnement des équipes sur ce projet, le chef d’établissement prend, bien sûr, appui sur le comité de pilotage TICE et sur le COTICE, le mieux à même d’identifier les difficultés de ses collègues. Le texte de cadrage (qui figure en annexe 2.) paru en mai 2009 donne quelques repères.

La pré-rentrée peut être un moment fort de réflexion et de mise en œuvre. La présentation des objectifs par le chef d’établissement et une rapide démonstration de l’outil permettent souvent de lever les principales réticences.

Elle peut être suivie soit par une formation en interne par les pairs, soit par une formation plus globale par les animateurs des points AC@R. De plus, mobiliser le plan de formation d’établissement peut être est un levier qui présente l’avantage d’une portée symbolique de la politique d’établissement.

L’harmonisation des pratiques ne doit pas exclure un usage plus avancé pour les professeurs en pointe de manière à disposer d’une mire plus ambitieuse.

l’expression de quelques disciplines

Les observations et les recommandations des inspecteurs des différentes disciplines se recoupent largement.

Les disciplines suivantes formulent ici quelques compléments qui leur sont spécifiques :
Histoire et Géographie
Histoire des arts
Langues vivantes
Lettres et Histoire-Géographie en lycée professionnel
Mathématiques
Sciences de la Vie et de la Terre
Sciences et techniques industrielles et technologie
Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales
Sciences physiques

histoire-géographie

Les professeurs d'histoire-géographie se sont globalement emparés du cahier de textes numérique. Les usages restent comme dans la plupart des disciplines de niveau 1 qui correspond à une dématérialisation du cahier de textes « papier » mais accessible à tous. Concrètement cela signifie que les professeurs indiquent trois types d'informations :

- des éléments du déroulement d'une séance : le plan du cours avec les différentes parties et la problématique de la séance ; éventuellement quelques références complémentaires comme les notions abordées, les documents spécifiques utilisés (film, vidéogramme …), les situations d'enseignement particulières (salle informatique, CDI, sortie pédagogique…) ;
- le travail à effectuer à la maison ;
- les sujets de devoirs et d'interrogations écrites.

Des tentatives pour faire évoluer les versions « papier » du cahier de textes se sont traduites depuis quelques années, pour une partie des professeurs, par une saisie informatique des différentes informations citées ci-dessus. Elles étaient ensuite imprimées et collées dans la rubrique du cahier de textes en début de séquence (ou à un autre moment), les professeurs complétaient ensuite manuellement la date. Tout cela restait très formel, peu utilisable au jour le jour et au final rempli de manière très épisodique.

Si la généralisation n'est pas encore effective, il semble important que les corps d'inspection évoquent ce sujet dans de multiples occasions afin de sensibiliser l'ensemble des professeurs et montrer l'intérêt de ce support : entretien individuel, réunions d'équipes, stages…

De la même manière, il est nécessaire de sensibiliser les élèves. Non seulement il s'agit de mettre régulièrement en ligne les informations indispensables à l'accompagnement de la formation des élèves mais d'y faire référence dans l'heure de cours en montrant par ce qui a été effectivement indiqué dans le cahier de textes numériques afin que les élèves prennent l'habitude de l'utiliser, en comprennent l'intérêt et l'usage. C'est certainement une condition pour que progressivement les professeurs passent au niveau 2 (existence de liens avec des sites et des ressources qui complètent le cours).

L'observation d'une séance consacrée à Rome, en classe de 6^{e}, a été particulièrement éclairante sur la manière de fonctionner :

1. le professeur, dans la phase de mobilisation des connaissances abordées au cours précédent, fait explicitement référence à un site dont l'adresse avait été précisée sur le cahier de textes numérique ; seuls quelques élèves avaient eu la curiosité d'aller le voir ;
2. régulièrement, pendant l'heure de cours, le professeur indique que tel ou tel élément est consultable par le biais du cahier de textes numérique ;
3. le professeur montre, à l'aide du vidéo projecteur, pendant la séance la maquette de Rome consultable sur le site de l'Université de Caen, il en profite pour montrer l'adresse et la décrypter simplement ; il affiche en fin d'heure la page du cahier de textes numérique sur laquelle les élèves retrouvent divers repères vus pendant la séance ; une fois rentré chez lui, l'élève comprendra mieux le lien entre ce qui s'est passé dans la classe et ce qu'il doit faire en travail hors la classe.

histoire des arts

Le cahier de textes numérique peut devenir un bon moyen pour coordonner l'enseignement d'histoire des arts. Les équipes devront déterminer si elles choisissent de définir une rubrique spécifique « histoire des arts » ou si c'est au sein de chaque discipline que les références « histoire des arts » apparaitront.

Le cahier de textes numérique peut avoir une double fonction : un lien entre les cours et le travail personnel des élèves ; un lien entre les professeurs. Il peut être un levier pour faciliter la mise en œuvre de cet enseignement.

Un lien entre les cours et le travail personnel des élèves

Dans le cadre de l'histoire des arts, « à chacun des trois niveaux (École, Collège, Lycée), l'élève garde mémoire de son parcours dans un *"cahier personnel d'histoire des arts"*. A cette occasion, il met en œuvre ses compétences dans le domaine des TICE, utilise diverses technologies numériques et consulte les nombreux sites consacrés aux arts. Illustré, annoté et commenté par lui, ce cahier personnel est visé par le (ou les) professeur(s ayant assuré l'enseignement de l'histoire des arts. Il permet le dialogue entre l'élève et les enseignants et les différents enseignants eux-mêmes » Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts, *Bulletin officiel* n° 32 du 28 août 2008.

Pour assurer cette continuité sur l'ensemble du collège, il parait pertinent de demander aux élèves de constituer un « cahier numérique d'histoire des arts ». Celui-ci pourra regrouper une partie des œuvres vues ou entendues en classe que le professeur aura mis en lien sur le cahier de textes numérique afin d'en faciliter le téléchargement par les élèves. Une sensibilisation au problème du droit d'auteur devra, par ailleurs, être envisagée. Bien évidemment les professeurs pourront aussi signaler explicitement les sites sur lesquels des documents, des informations pourront nourrir ce « cahier numérique d'histoire des arts »

Un lien entre les professeurs

Les professeurs des disciplines artistiques interviennent dans un très grand nombre de classes (15 à 18), leur service est souvent partagé entre plusieurs établissements. La concertation régulière entre toutes les équipes pédagogiques sur le sujet de « l'histoire des arts » semble difficile. Le cahier de textes numérique doit être un bon moyen pour aider la coordination entre les professeurs.

Une fois qu'auront pu être déterminés en début d'année, dans le cadre du conseil pédagogique ou d'un conseil d'enseignement spécifique, les questionnements qui seront traités en cours d'année, le cahier de textes numérique, consultable à distance devient la référence pour chaque professeur. Chacun peut ainsi savoir ce qui a été fait dans les autres disciplines, quelles œuvres d'art ont pu être utilisées, observées, écoutées, étudiées… afin de pouvoir aider les élèves à faire les mises en relation nécessaires. Les œuvres d'art sont en effet des points de rencontre. L'objectif est de faire dialoguer des œuvres de différentes périodes dans une perspective de meilleure compréhension.

langues vivantes

Le nombre d'enseignants ou de classes qui l'utilisent est très variable d'un établissement à l'autre et de grandes différences sont à noter dans les pratiques : réticences, méconnaissance des possibilités offertes, mais aussi investissement de professeurs convaincus et enthousiastes. L'usage du cahier de textes numérique est souvent un indicateur du rapport que les professeurs entretiennent avec les TICE et plus globalement de leur degré d'assimilation d'une culture du numérique encore inégalement partagée.

Pour ce qui relève des observations faites à l'occasion des inspections et réunions pédagogiques en collèges et lycées, les constats suivants peuvent être faits.

Les freins évoqués :

- les dysfonctionnements informatiques et les problèmes d'équipement (absence d'ordinateurs en classe): lenteur des serveurs qui manquent de puissance et qui dissuade les professeurs de s'y connecter ;
- la coexistence du cahier de textes papier et du cahier de textes numérique ;
- le manque de familiarisation avec l'utilisation des TICE ;
- le manque de formation et quelquefois l'absence de curiosité pour appréhender l'intérêt pédagogique de l'outil. Faute d'exemples précis, certains conservent des représentations (contrainte, inutilité du dispositif) qui ne les incitent pas à modifier leurs pratiques.

Eléments facilitateurs :

- impulsion donnée par les chefs d'établissement (formations données à l'interne), pour répondre aux objectifs fixés par le projet académique ;
- présence d'un COTICE disponible et à l'écoute des besoins ;
- présence dans l'équipe d'une ou deux personnalités capables de créer une dynamique.

Il faut souligner que l'usage du cahier de textes numérique ne peut être dissocié d'un ensemble d'éléments convergents et de pratiques pédagogiques qui incluent le recours aux outils et aux ressources numériques, au site du collège ou du lycée, l'existence d'un ENT (environnement numérique de travail) dans l'établissement, le rôle du (de la) documentaliste qui peut aider à créer une dynamique autour des Tice et impulser des usages au sein de l'établissement.

Pour ce qui est de la question des droits d'accès, les professeurs interrogés sur ce point n'ont pas paru très sensibles à la question de la confidentialité et à la nécessité de maintenir un accès restreint. Là encore, les pratiques diffèrent et certains cahiers de textes numériques sont accessibles à tous sans mot de passe alors qu'il est requis ailleurs.

Niveaux d'usage :

Les usages des professeurs de langues restent très majoritairement de niveau 1 (dématérialisation du cahier de textes papier).

L'hétérogénéité constatée fait également apparaître des pratiques pertinentes qui répondent à des besoins spécifiques.

Les professeurs notent la satisfaction des parents qui peuvent suivre la progression, vérifier les devoirs si leurs enfants ont oublié de les noter ou cliquer sur un lien indiqué par le professeur et qui renvoie au cours pour consolider ou approfondir le travail effectué en classe. La plupart de ces liens renvoient à des sites sur lesquels les élèves ont par exemple à effectuer une webquest, écouter un document sonore accompagné ou non de consignes ou de questions données par l'enseignant ou fournies par le site.

Ces usages de niveau 2 ne sont pas absents des pratiques de certains enseignants de langues qui y « accrochent » des documents sonores ou textuels et font du cahier de textes numérique un outil qui peut nourrir et guider le travail personnel de l'élève, en le reliant de manière convaincante au travail conduit pendant la séance.

Les usages de niveau 3 (parcours différenciés par le biais de plateformes d'e-learning de type Dokéos) restent peu fréquents et le fait de professeurs qui font encore figure de pionniers à l'échelle de l'académie. Il faut noter que ces usages pourraient être facilités par la généralisation des ENT: un lien inséré dans le cahier de textes s'il mène à une ressource contenue dans un Dokeos, Ovidentia ou Corrélyce va exiger de l'élève (en l'absence d'ENT) qu'il se connecte à nouveau ; ce qui peut constituer un frein pour ceux qui auront tendance à ne plus suivre les liens indiqués.

Préconisations :

- envisager systématiquement la formation des enseignants au niveau de l'établissement en donnant des exemples d'usages ;
- remplir le cahier de textes avant la fin de la séance à l'intérieur d'un dialogue avec la classe – à condition de disposer d'un ordinateur et d'une vidéoprojection, éléments désormais fortement préconisés en LV - pour lui donner une réelle dimension pédagogique : le cahier de textes numérique devient alors un outil d'apprentissage intégré au cours dont il constitue une étape particulièrement productive, une passerelle naturelle avec l'extérieur de nature à guider efficacement l'élève dans un travail autonome mais orienté par le professeur ;
- en faire l'occasion de se familiariser avec des outils comme Dokéos qui facilitent la mise en œuvre de parcours différenciés ;
- exploiter l'outil de manière plus ambitieuse que comme la simple reproduction du cahier de textes papier, pour intégrer plus systématiquement des liens, des fichiers son, des documents destinés à la remédiation ou à l'approfondissement sans se limiter au n° de l'exercice à effectuer pour la séance suivante ;
- veiller à l'inverse à l'écueil d'un CTN de type carnet de bord (quelquefois très étoffé) du professeur qui reproduirait la séance de manière exhaustive en se substituant au travail et à la trace écrite à construire par l'élève lui-même.

lettres - histoire géographie en lycée professionnel

Une grande majorité des enseignants de Lettres histoire géographie utilise le cahier de textes numérique. Une utilisation qui reste encore sommaire, conforme aux usages d'un cahier de textes manuscrit, et assure un rôle informatif (titre de la séance, objectifs) et prescriptif (travail à faire)

Des obstacles moins nombreux

Les réticences constatées disparaissent, les professeurs de lettres histoire géographie ont intégré les nouvelles technologies à leurs enseignements.

Aujourd'hui seule l'absence de poste informatique dans la salle de cours pour la saisie, ou des problèmes liés au réseau peuvent limiter l'usage du cahier de textes numérique.

Ainsi les formations, les accès sécurisés mis en place au sein des établissements, lèvent les inquiétudes, et facilitent l'accès.

L'usage du cahier de textes numérique participe aussi au renouvellement des pratiques pédagogiques et en démontre l'intérêt. Il incite parfois à envisager la numérisation des documents, l'utilisation du traitement de texte…

Des usages pertinents :

La présentation du cahier de texte à la classe, en début d'année, permet aux élèves de se saisir de l'outil, lorsqu'il n'est pas seulement informatif.

On peut observer dans des établissements où la mise en place du CDT est ancienne, que les enseignants mettent à la disposition des élèves le résumé du cours de la séance et les documents associés. Cette pratique permet de transmettre l'essentiel aux absents et de gérer plus facilement leur retour en classe. La continuité pédagogique en est alors facilitée.

Plus rarement des activités personnalisées sont proposées comme par exemple un bref résumé de cours à connaître, déposé sous un format mp3, ou sous l'aspect d'une carte mentale, ou encore la présence d'hyperliens pour des approfondissements, ou des révisions. (Hors la classe)

Préconisations :

- Poursuivre un nécessaire équipement dans les salles de classe (un poste professeur connecté à internet, un vidéoprojecteur)

- Proposer lors des animations d'équipes disciplinaires une réflexion sur l'usage du cahier de textes (avec pour objectif l'harmonisation des contenus (devoirs communs) et le suivi pédagogique des classes)

- Intégrer des pièces jointes, proposer des hyperliens pour des activités d'approfondissement via Correlyce, afin d'en faire un outil au service de la réussite des élèves.

- Diffuser les bonnes pratiques via le site disciplinaire académique.

mathématiques

Dans près de 4 établissements sur 5, des enseignants des mathématiques (200 sur 253 réponses) mettent en œuvre un cahier de textes numérique qui se substitue au cahier de textes traditionnel. Comme cela a été précisé dans la lettre de rentrée des inspecteurs, les enseignants présentent lors des inspections un tirage papier, souvent d'excellente qualité, quelquefois relié.
En général, on retrouve, comme avant, les titres des chapitres ainsi que les paragraphes abordés, accompagnés des exercices à préparer pour le cours suivant. Les textes des devoirs à la maison et des contrôles en classe sont joints dans la plupart des cas.
De plus, on trouve souvent en documents joints, les fiches d'activités ou d'exercices qui ont servi de support au travail de la classe. Ces documents ne figuraient pas dans le cahier de textes traditionnel.
De même, certains enseignants qui disposent d'un TNI (tableau numérique interactif), accrochent au cahier de texte la capture de l'écran : à leur domicile, les élèves retrouvent le cours tel qu'ils ont pu le suivre en classe, ou le corrigé d'un exercice. Bien sûr, cela ne les dispensent pas de prendre des notes personnelles mais les complètent efficacement, sans oublier l'usage que peut en faire un élève qui a été absent.
Plus rarement, le professeur signale par un lien un site qui apporte des compléments ou propose des exercices.

Choses vues ou entendues :
Dans un collège de Marseille :

- *«- Monsieur, il n'est pas utile de noter les exercices à faire puisque je les trouve dans le cahier de textes numérique*
- *- D'accord, tu ne notes pas mais attention, je vérifierai que ton travail est fait* »

Depuis ce jour, cet élève fait régulièrement tous ses exercices et ce n'était pas vraiment le cas avant…

Dans un collège des Alpes de Haute Provence
« *quelquefois, je prépare d'avance le cahier de textes et prévois plus d'exercices que ceux que je donne effectivement, et à ma grande surprise, quelques élèves les font tous : ils sont désormais bien habitués à l'usage du cahier de textes numérique* »

Dans un lycée
« *disposer d'un cahier de textes numérique me permet de faire facilement télécharger par mes élèves des logiciels libres de droit tels que « géogebra ». Ils peuvent ainsi poursuivre chez eux le travail d'exploration graphique et numérique que ce logiciel permet* »

Dans un collège des Bouches du Rhône :
« *Ouvrez votre session et allez sur le cahier de textes à la date d'aujourd'hui et suivez le lien : vous y trouverez la feuille de calcul à compléter* »
L'usage du cahier de textes numérique ne se résume pas à noter les devoirs pour le cours suivant, il permet de proposer à des groupes d'élèves des activités mieux adaptées en leurs besoins.

Quelques conseils pour aller plus loin

- dépasser la simple dématérialisation et penser à ajouter des liens vers des ressources sélectionnées, des sites de culture mathématique ou scientifique qui montrent l'interaction avec d'autres disciplines ;
- A partir du cahier de textes numérique, pointer vers une plateforme de e-learning qui propose des parcours adaptés à chaque élève, et pas le contraire …, ainsi quelques enseignants qui utilisent une plate forme comme « dokéos » doivent « inverser » le processus.

sciences de la vie et de la terre

Les modalités de la réflexion

Le cahier de textes numérique a été inscrit à l'ordre du jour des points à discuter avec les collègues lors des réunions d'animation qui ordinairement suivent les inspections dans les collèges et dans les lycées.

La discussion s'est organisée autour de sa mise en œuvre dans les établissements visités (la présence du chef d'établissement permettait d'étayer ce point), les rubriques figurées et les cibles identifiées. A partir de là s'est amorcée une réflexion sur la valeur ajoutée du cahier de textes numérique par rapport au cahier de textes manuscrit, fondée sur les dysfonctionnements les plus manifestes de ce dernier comme :

- le renseignement du cahier de textes par les seuls professeurs de spécialité et sa conservation par eux,
- l'absence d'usage par les élèves, même par les élèves absents qui ne rattrapent pas leur travail à partir de cette ressource.

Les pratiques mises en œuvre

Les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre se sont dans l'ensemble bien impliqués dans la mise en œuvre du cahier de textes numérique.

Cependant, son renseignement est le plus souvent réduit à quelques rubriques formatées comme le plan suivi, les activités menées et le travail donné. Quand on compare le cahier de textes manuscrit au cahier de textes numérique dans sa forme actuelle, on est étonné de la pauvreté des rubriques de ce dernier. Alors que dans le cahier de textes manuscrit, le professeur rend souvent compte d'un déroulé précis des séances : intitulé, problématiques, plan, activités, compétences mobilisées, travail à faire, le cahier de textes numérique lui ne révèle qu'un squelette du travail mené.

Les perspectives ouvertes

L'absence d'usage par les élèves du cahier de textes manuscrit, l'injonction ministérielle et l'ergonomie grandissante des technologies de communication conduisent les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre, dans la réflexion qu'ils développent, à imaginer un cahier de textes en ligne accessible aux élèves et aux parents d'élèves dans certaines conditions (voir ci-après) dans lequel figureraient aux côtés des rubriques ordinaires d'autres qui n'y sont pas encore comme des informations ciblées (expositions, conférences, …) ou des liens sur des pages repérées permettant un entraînement ou un approfondissement.

Les difficultés à surmonter

Des difficultés ont été soulevées. Elles tiennent au matériel utilisé et aux logiciels dédiés. La charte d'usage de l'informatique et de l'Internet de l'établissement doit encadrer les usages des différents acteurs : personnels d'éducation, élèves et parents. Elle doit délimiter les champs d'intervention de chacun, de telle manière à ce que chacun exerce la plénitude des ses prérogatives mais n'empiète pas sur celles des autres. Une discussion sur l'accès complet ou modulaire du cahier de textes a conduit certains à proposer que la totalité du cahier de textes ne soit accessible aux parents que dans l'établissement et sur demande au chef d'établissement. D'autres tiennent à ce que l'accès, complète ou modulaire du cahier de textes, ne soit réservé qu'aux seules personnes concernées, muni d'un identifiant.

sciences et techniques industrielles et technologie

Dans toutes les séries STI, tous les professeurs intègrent l'usage de l'outil informatique dans leurs formations, le recours aux outils numériques "métiers" étant continuel. Nous pouvons dire que la maitrise des outils informatiques est native pour la quasi-totalité des professeurs STI.

Etat des lieux

En ce qui concerne la mise en œuvre des CDT numériques en STI, elle est souvent le reflet de la politique du lycée :

- **Dans 1/3 des établissements**, une impulsion forte a été donnée et on y constate les usages les plus intéressants. Certains professeurs possèdent un site personnel ou un blog. Ils réalisent un verbatim, mais mettent de la valeur ajoutée dans le dispositif : liaison sur leurs espaces numériques, liaison avec ENT, liaison avec plate forme DOKEOS ou OVIDENTIA, mise en ligne de cours personnels, d'aides aux travaux, de devoirs de remédiation, etc. Ce sont des utilisateurs convaincus, qui intègrent l'EAO comme composante d'apprentissage.
- **Dans la moitié environ des établissements**, les professeurs font vivre la partie Verbatim et restent à un usage basique. C'est une cible importante de formation. Durant l'année, cette population a fait apparaître de plus en plus d'éléments dans ces cahiers de textes et réalise une partie du travail à domicile.
- **Environ 15 % des enseignants déclarent ne pas utiliser cet outil**, souvent parce qu'il n'a pas été développé de politique d'établissement ou que l'outil n'est pas disponible (ou connu). Dans ce groupe, des réticences fortes se font jour, par exemple le fait que cet outil est destiné "à les faire travailler tout le temps, à les pister". La remontée fait apparaître aussi des difficultés techniques comme la lenteur de saisie, une lourdeur (outil pronotes.net), la difficulté de saisie des formules mathématiques, l'absence de postes informatiques de saisie partout. Ce sont les causes les plus souvent présentées pour ne pas participer à la mise en place du CTN dans l'établissement. Quand la saisie est réalisée, elle reste très laconique et en général pour plusieurs séances au même moment.

Il est à noter que le type de saisie actuellement le plus réalisé (verbatim) indique que l'on s'adresse principalement aux familles (pour savoir ce qui est fait). Or en STI, les parents sont peu présents dans la scolarité (beaucoup d'élèves majeurs, en difficultés …). L'usage est donc plutôt vu comme une contrainte administrative que comme un outil pédagogique.

Il est à noter que même chez les "moteurs", les contraintes techniques sont vues comme des barrières trop contraignantes. La nécessité de saisir une nouvelle fois ses données pour les mettre en ligne n'est pas acceptable. Seules des solutions maison semblent satisfaire certains enseignants. Mais ils sont souvent les auteurs de ces logiciels.

Bons usages

Les enseignants moteurs sont allés au-delà de l'usage verbatim. Les bonnes pratiques rencontrées sont les suivantes :

- **Mise en ligne d'un résumé de cours**, en général après la séance. Certains font le choix de mettre en ligne tout le contenu utilisé durant la séance. Cet espace sert de base de référence sur les connaissances et compétences à acquérir. Usage assez répandu.
- **Création d'un blog autour d'un projet**. Cet espace, managé par l'enseignant, mais complété par les élèves (en particulier en STI électronique) sert de base de référence pour toutes les activités que les élèves doivent conduire dans le cadre de l'épreuve de projet. Le CTN est un point d'entrée vers ce blog.

o **Espace préparatoire**. Il est mis en place dans le CTN à l'issue de chaque cours, un ensemble de notions à voir ou revoir, en autonomie, pour préparer la séance à venir. Prendre connaissance des notions (commentées et assorties de liens permettant la remédiation) est obligatoire.

o **Blog de préparation** : mise en place d'un blog, accessible depuis le CTN, utilisé sur une page pour chaque séance. Il permet à chaque élève de donner une représentation mentale (en une ligne ou plus) du sujet qui va être traité. Le professeur prend connaissance de ce contenu rédigé par les élèves avant la séance, ce qui lui permet de bâtir une intervention à partir de ce que savent réellement les élèves. De plus, la contribution de chaque élève au blog modifie avant le cours la représentation du sujet et les amène d'une manière plutôt ludique et insensible à effectuer un vrai travail de préparation.

o **Cours en ligne** : un professeur a mis en place un dispositif où tous les supports numériques utilisés durant la séance sont disponibles. Les élèves complètent sur informatique durant les séances. Les corrections sont faites en ligne. Je ne connais pas le lien existant entre le cahier de textes (version basique dans l'établissement) et ce dispositif que je vais aller évaluer en début d'année prochaine.

DOKEOS et autres

Dans un nombre important de remontées, il est indiqué la mise en place de parcours personnalisés par DOKEOS. Les professeurs, quelquefois en équipe, construisent ces parcours et les lient au CTN. L'utilisation du groupware Ovidentia est citée aussi. L'ensemble des outils proposés par le pole TICE pour construire un ensemble cohérent est souligné. Certains établissements utilisent CLAROLINE (visiblement usuel en STG).

Freins

S'il est fait mention de problèmes (déjà évoqués au dessus), aucun n'est structurel : il est évident que ces outils de CTN vont évoluer vers plus de facilité de saisie et de célérité. De même, la plupart des établissements développent une politique de communication et cet outil est le point d'entrée incontournable.

Il n'y a pas d'opposition de principe autre que marginale, à la création de ces cahiers de textes et à la diffusion de leurs contenus. La plupart des réponses indiquent que ce moyen vient remplacer un document qui n'existait en réalité pas précédemment dans le service rendu, le cahier "papier" n'étant pas ou peu complété et surtout inutilisé (en STI), car peu consulté par l'administration, les parents et même les élèves.

S'inscrire dans le mouvement

L'utilisation des cahiers de textes électroniques est nouvelle dans l'académie. Son appropriation est importante en STI, mais le plus souvent dans un usage basique. Néanmoins, on voit que les résistances sont faibles et que sa généralisation sera effective dans les esprits d'ici peu de temps (l'an prochain). En STI, l'inspection travaille sur l'élaboration, en association avec le pôle TICE, d'un cadre qui sera présenté aux chefs de travaux à la réunion de rentrée. Il fixera des objectifs pour l'année et servira de base lors des visites d'inspection.

De même, nous réfléchissons à une base académique de préparation – remédiation, connue de tous, à laquelle les professeurs pourront faire appel dans les cahiers de textes pour donner à l'outil CTN une vraie dimension pédagogique et permettre une préparation remédiation efficace.

Technologie au collège

Les remarques sur les usages sont du même type que pour les STI. Les professeurs de technologie, souvent référents TICE de l'établissement, portent le projet de mise en ligne de ressources, ce qui facilite la dynamique. Les inspecteurs signalent que peu d'usages particuliers sont apparus mais cette impression n'est pas le résultat d'une enquête lourde comme cela a été le cas en STI.

sciences et techniques sanitaires et sociales

Parmi les 20 établissements publics et privés sous contrat de l'académie possédant la filière ST2S, 85% ont déjà mis en place un cahier de textes numérique.

L'accès sécurisé se fait via le site du lycée avec des identifiants envoyés directement aux parents ou distribués aux élèves pour transmission aux parents. Cet accès permet également de prendre connaissance des notes de chaque élève. A la connaissance des équipes aucune statistique ne permet de connaître la fréquence de consultation du cahier de textes par les parents et/ou les élèves. De même, ils ne sont pas en mesure d'apprécier les freins à utilisation, liés par exemple au non-équipement des familles en ordinateur ou à la non maîtrise de la procédure de connexion.

La majorité des enseignants ST2S utilisent le cahier de textes numérique de manière analogue à la forme « papier ». Ils lui associent un double objectif : permettre aux élèves absents de prendre connaissance des contenus des enseignements et aux parents de suivre le travail à effectuer en dehors de la classe. Ils ne souhaitent pas mettre de cours en ligne afin de ne pas favoriser l'absentéisme. Une minorité des enseignants ajoutent des liens vers d'autres sites.

Cette utilisation parcellaire s'explique par différents freins techniques : difficulté à charger des documents volumineux, impossibilité d'accès pour les enseignants lors de leurs journées d'absence, transfert unidirectionnel des documents de l'enseignant vers l'élève et pas réciproquement. DOKEOS leur apparaît un outil plus adapté à l'échange bidirectionnel et donc à l'individualisation des parcours proposés.

sciences physiques

La majorité des enseignants de Sciences Physiques utilise le cahier de textes numérique, dès lors que la possibilité leur en est offerte. Ceux qui ne le font pas encore envisagent de s'en saisir l'année prochaine, il n'y a pas d'opposition de principe à sa mise en œuvre. Lors des inspections et des réunions d'équipe, celui-ci est présenté et notamment les possibilités qu'il offre par rapport au cahier de textes papier.

Le contenu des cahiers de textes numériques sont actuellement proches de ceux qui se trouvent dans les versions papier : descriptif sommaire de séances, le plus souvent en y indiquant le plan, et indication du travail à effectuer. Pour la moitié environ des enseignants, on observe le dépôt de documents, (textes et corrigés d'évaluations, protocoles de travaux pratiques, supports d'activité, plus rarement cours ou résumés de cours). En général, l'outil n'est pas encore perçu comme un moyen d'apporter des informations complémentaires ou supplémentaires (documents annexes, liens vers des sites Internet).

Les freins à la mise en œuvre du cahier de textes numérique sont d'ordre technique. La nécessité d'avoir un poste informatique relié au réseau dans chaque salle est exprimée de façon récurrente ; de plus, il est indispensable que l'accès au logiciel puisse se faire rapidement ainsi que l'enregistrement, ce qui n'est pas toujours le cas. La mise en place conjointe de l'appel en ligne apparaît comme un levier pour encourager les enseignants à utiliser le cahier de textes numérique.
Pour favoriser le développement de l'outil, il apparaît aussi nécessaire d'accompagner la prise en main du logiciel par les enseignants et aussi de montrer l'intérêt de l'outil et les plus par rapport à la version papier.

Les enseignants pionniers dans sa mise en place indiquent que, d'un outil administratif attestant le service fait, le cahier de textes devient un outil pédagogique qui permet de développer la communication entre le professeur, l'élève et ses parents mais aussi entre les enseignants (planification des évaluations, coordination des contenus enseignés). Des enseignants signalent que certains logiciels permettent aussi la différenciation pédagogique, ouvrant des droits différents pour chacun des élèves. À ce sujet, l'intégration du cahier de textes numérique dans l'ENT de l'établissement est attendue. L'accessibilité par un public élargi et la plus grande transparence qu'implique le cahier textes numérique ne semblent pas poser de problème aux enseignants.

Annexe 1 :

Questionnaire à destination des CoTICE des établissements

Etablissement [Obligatoire] Ville [Obligatoire

Point ac@r de rattachement [Obligatoire] :

Quel cahier de texte numérique est mis en œuvre dans votre établissement ? [Obligatoire] :

La charte d'usage des services numériques fixe-t-elle le cadre de son utilisation ? :

- ☐ OUI ☐ NON

Une présentation a-t-elle été faite aux enseignants ? :

- ◉ OUI ☐ NON

Pourcentage d'enseignants qui renseignent le cahier de texte numérique [Obligatoire] :

Dans quelles disciplines est il utilisé ? : (choix des disciplines dans une liste)

Qui a des droits de consultation du cahier de textes de la classe ? (cochez toutes les propositions qui conviennent) :

- ☐ Enseignants et élèves de la classe ☐ Enseignants et élèves de l'établissement
- ☐ Personnels administratifs et de vie scolaire ☐ Equipe de direction
- ☐ Parents d'élèves de la classe ☐ Parents d'élèves de l'établissement
- ☐ Tout le monde (accès public)

Le cahier de textes papier est il encore utilisé ? [Obligatoire] :

- ☐ OUI ☐ NON

Vos commentaires et remarques concernant le cahier de textes. (champ de saisie libre)

Si vous deviez mettre une note d'ambiance à son déploiement :

- ☐ 0 hostilité farouche
- ☐ 1
- ☐ 2
- ◉ 3
- ☐ 4
- ☐ 5 enthousiasme général

NB : la note moyenne obtenue est de 3 sur 5.

Annexe 2

Disciplines citées dans l'enquête menée auprès des établissements en mars 2010
(pour les 249 établissements qui ont répondu)

Disciplines	Nombre d'établissements
Allemand	66
Anglais	175
Lettres anglais	35
Arts appliqués	33
Arts plastiques	85
Communication bureautique	24
Comptabilité bureautique	25
Conduite Routière	2
Construction	21
Documentation	16
Economie-Gestion	39
EPS	63
Education musicale	75
Electronique/Electrotechnique	24
Espagnol	125
Génie civil	2
Génie électrique	10
Génie mécanique /GM auto	18
GI Bois	2
GI textile	1
Histoire Géographie	181
Italien	102
Latin Grec	80
Lettres	156
Lettres Histoire	35
Maintenance	3
Mathématiques	200
Maths sciences	15
Métaux en feuille	2
MSMA	3
Philosophie	21
Physique chimie /physique appliquée	179
SES	24
SVT	166
Technologie	155
Vente	18

NB : certaines disciplines ou spécialités ne sont enseignées que dans quelques établissements

ministère éducation nationale
DGESCO

document de référence

Description fonctionnelle du CAHIER DE TEXTES NUMÉRIQUE Recommandations d'usages

Lors de la remise du rapport de la mission e-Éduc, le 21 mai 2008, le ministre de l'Éducation nationale a pris cinq décisions parmi lesquelles l'obligation, pour les établissements du second degré, d'utiliser un cahier de textes numérique, d'ici 2010.

Le présent référentiel a pour objet de fixer le périmètre minimum du cahier de textes numérique et de définir les fonctionnalités attendues.

La généralisation du cahier de textes numérique doit tenir compte de la diversité des équipements et des outils numériques développés dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE). Dès lors, il importe que l'éventail des solutions proposées soit le plus large possible, allant d'un produit relativement autonome à un produit très intégré dans un espace numérique de travail (ENT).

Enfin, le cahier de textes numérique fait partie des outils numériques qui concourent à la diminution de la consommation de papier, dans le cadre du développement durable.

Le référentiel est organisé en trois parties :
- les prescriptions relatives aux utilisateurs
- les fonctionnalités du produit
- les exigences d'intéropérabilité

Une annexe présente la liste des items.

❶ PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX UTILISATEURS

1.1. Qui sont les utilisateurs ?

Le cahier de textes numérique s'adresse aux personnes ayant un rapport direct avec les enseignements dispensés dans l'établissement où ce service est proposé, en particulier :
- le **chef d'établissement** et son **adjoint**
- les **professeurs**[1]
- les **élèves**
- les **parents d'élèves**
- les **conseillers principaux d'éducation** et les **personnels de vie scolaire**
- le **conseiller d'orientation-psychologue.**

Les corps d'inspection, en relation avec le chef d'établissement et dans le cadre de leurs missions sont aussi concernés : **inspecteurs généraux** de l'Éducation nationale ou de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGEN et IGAENR), **inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux** (IA-IPR), **inspecteurs de l'Éducation nationale** de l'enseignement général et technique (IEN-EG et IEN-ET).

1.2. Quels sont les droits des utilisateurs ?

chef d'établissement et son adjoint

Le chef d'établissement et son adjoint disposent tous deux, statutairement, des mêmes droits. Le chef d'établissement arrête la liste des utilisateurs et des accès autorisés à chacun d'entre eux pour une période précisée ci-dessous. Il a accès en lecture à tous les cahiers de textes de son établissement.
La liste des utilisateurs autorisés par le chef d'établissement n'est pas limitative. Il appartiendra à chaque chef d'établissement de la définir en fonction des caractéristiques propres à son établissement.

Le chef d'établissement (ou son adjoint) doit viser régulièrement les cahiers de textes, par enseignant et par classe (ou groupe constitué). La fonctionnalité "visa numérique" entraîne le "gel" des informations visées qui, à la date du visa, ne pourront plus être modifiées.

professeurs

[1] Le terme professeur recouvre tous les personnels ayant ce statut : les professeurs des différentes disciplines dont le professeur principal, le professeur documentaliste compris, le chef de travaux, les professeurs remplaçant leurs collègues empêchés.

Les professeurs ont accès en lecture à tous les cahiers de textes.
Ils ont un accès en écriture aux cahiers de textes des classes ou groupes dans lesquels ils enseignent.
Ils doivent pouvoir
- ne saisir qu'une fois les informations communes à plusieurs classes ou groupes parallèles dans lesquelles ils enseignent ;
- saisir les informations relatives à leurs enseignements avant, pendant ou après ceux-ci avec la possibilité de ne faire paraître ces informations que lorsque le professeur le décide.

élèves
Les élèves sont les destinataires premiers du cahier de textes. Ils ont un accès en consultation (lecture) à la fois aux devoirs et aux travaux prescrits mais également aux descriptifs des activités et des documents qui peuvent leur être associés.
Chaque élève pourra consulter l'ensemble des disciplines et des autres dispositifs d'enseignement qui le concernent pour l'année scolaire en cours.

parents d'élèves
Chaque parent d'élève[2] dispose d'un accès individuel au cahier de textes de son enfant, accès distinct séparé de celui de son enfant.
L'accès au cahier de textes est uniquement en consultation (lecture).
Dans le cas où plusieurs enfants sont scolarisés dans le même établissement, chaque parent d'élève dispose d'un compte unique d'accès.

conseillers principaux d'éducation et personnels de vie scolaire
Les conseillers principaux d'éducation et, sur décision du chef d'établissement, les autres personnels relevant de la vie scolaire ont accès en lecture aux cahiers de textes.

conseillers d'orientation-psychologues
Les conseillers d'orientation-psychologues, bien que dépendant du directeur du centre d'information et d'orientation, sont sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement pendant leur temps de service dans l'établissement. Sur décision du chef d'établissement, ils ont un accès en lecture au cahier de textes.

corps d'inspection
Les cahiers de textes des classes dans lesquelles enseigne un professeur doivent être accessibles en lecture par les inspecteurs dans le cadre de leurs missions. A cet effet, le chef d'établissement leur ouvrira, à la demande, un accès en lecture. Les inspecteurs viseront les cahiers de textes concernés lors de leurs visites.

❷ LES FONCTIONNALITÉS DU PRODUIT

Le cahier de textes, qu'il soit sous forme papier ou numérique est un document réglementaire disposant du statut de document juridique. Il doit donc offrir toute garantie pour servir de pièce incontestable en cas de besoin.

cahier de textes
Il sera ouvert un cahier de textes numérique par classe ou groupe constitué d'élèves.
Il devra être possible de définir des groupes d'élèves pour répondre aux nécessités d'organisation pédagogique, que ces dispositifs d'enseignement soient pérennes ou non.
De la même façon, le cahier de textes numérique devra permettre de regrouper des élèves issus de différentes classes ou groupes pour constituer des groupes temporaires ou permanents.
Le cahier de textes numérique n'est ni le carnet de bord du professeur ni l'agenda individuel de l'élève, ni une messagerie. Il peut cependant être lié informatiquement avec ces outils particuliers proposés dans le cadre d'un espace numérique de travail (ENT).

protection et sécurité
Le cahier de textes numérique n'est pas un document public au sens où il ne doit être accessible qu'à une population définie, celle ayant un rapport direct avec les enseignements dispensés dans l'établissement où ce service est proposé. Pour cela, les accès sont protégés par un identifiant et un mot de passe. L'identifiant et le mot de passe sont fournis par le chef d'établissement ou l'administrateur auquel il aura délégué le service. Il est indispensable que le mot de passe puisse être modifié par l'utilisateur.

[2] parent ou responsable légal de l'enfant mineur

L'administrateur du service pourra réinitialiser le mot de passe à la demande de l'utilisateur.

contenu renseigné et fonctionnement courant

Le contenu des enseignements renseigné par les professeurs et les documents d'accompagnement éventuels sont décrits dans la circulaire sur le cahier de textes. Il est indispensable que des documents puissent être joints, dans l'esprit de ceux qui étaient insérés dans les cahiers de textes papier. Le cahier de textes numérique devra accepter les différents formats numériques utilisés dans les disciplines enseignées (texte, image, son, vidéo,...).

Différents espaces doivent permettre au professeur de fournir des informations de natures différentes:

- date du jour
- titre de la séance
- descriptif de la séance
- documents annexés
- devoirs et travaux à effectuer à l'issue de la séance avec leurs dates de restitution
- documents annexés aux devoirs et travaux

La taille de l'espace réservé aux documents sera paramétrable.

Des cahiers de textes distinguant activités d'enseignement et devoirs facilitent l'usage et l'organisation personnelle que les élèves en font.

Il est nécessaire que les élèves puissent visualiser, sur une période donnée, l'ensemble des devoirs et travaux à mener avec les dates de restitution.

Les contrôles et évaluations gagneront à être signalés de façon distinctive des devoirs et travaux courants.

Un élève doit pouvoir être alerté, depuis sa dernière connexion, de chaque nouvelle saisie qui le concerne dans son cahier de textes.

caractéristiques des droits d'accès

Les droits sont ouverts par année scolaire. Les droits d'accès sont mis à jour avant chaque rentrée scolaire ou lors de l'arrivée, en cours d'année, de certains utilisateurs. Le chef d'établissement peut les fermer à tout moment. Les droits sont supprimés automatiquement dans le délai maximum de trois mois dès lors que l'utilisateur concerné n'a plus vocation à détenir un accès[3].

Suivant son profil, chaque utilisateur dispose de droits spécifiques :

- accès en écriture dans le cahier de textes (avec possibilité de modification d'écritures passées selon des règles énoncées ci-dessous) ;
- accès en lecture dans le cahier de textes ;
- visa du cahier de textes numérique.

modalités techniques de l'accès

L'accès au cahier de textes numérique doit pouvoir se faire à partir de n'importe quelle machine connectée à internet, notamment à l'intérieur de l'établissement mais également depuis les domiciles respectifs des utilisateurs. On veillera à ce que des comptes séparés soient ouverts lorsque les parents sont séparés mais disposent tous deux de l'autorité parentale.

Le cahier de textes numérique doit répondre aux obligations légales en matière d'accès aux personnes handicapées (loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

extraction et sauvegarde

Les professeurs doivent pouvoir accéder à leurs cahiers de textes des années antérieures, dans la limite de cinq ans, afin d'y puiser des éléments utiles à leurs enseignements ultérieurs.

Ils doivent pouvoir effectuer des extractions partielles ou totales, sous forme numérique, des informations qu'ils ont saisies dans leurs cahiers de textes.

emplois du temps

Le cahier de textes utilise les données relatives aux emplois du temps des classes ou groupes.

Lorsque l'établissement dispose d'un logiciel d'emploi du temps, ces données sont importées et actualisées par échange informatique dans l'application cahier de textes.

Dans le cas contraire, le cahier de textes numérique propose une saisie et un affichage de l'emploi du temps dans l'application cahier de textes.

hébergement

[3] article 6 de l'arrêté du 30 novembre 2006 portant création, au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail (ENT).

En cas d'hébergement extérieur à l'établissement, le prestataire s'engage à assurer la maintenance du dispositif d'hébergement et ses connexions avec le réseau d'accès, la restauration et la livraison de sauvegardes à la demande du chef d'établissement.

Consultation de l'année précédente
Les cahiers de textes de l'année scolaire précédente sont consultables avec toutes leurs fonctionnalités. Au-delà de cette période, les cahiers de textes sont archivés.

archivage
L'archivage du cahier de textes numérique est prévu. La durée d'archivage doit respecter la durée réglementaire.
L'archive créée doit être lisible indépendamment de l'application du cahier de textes numérique.

impression sur papier
Le cahier de textes doit pouvoir être imprimé, partiellement ou totalement, à tout moment, pour diverses raisons.

❸ LES EXIGENCES D'INTÉROPÉRABILITÉ

Le cahier de textes numérique est intéropérable avec le système d'information de l'établissement public local d'enseignement (EPLE), notamment avec l'infrastructure technique et fonctionnelle de gestion des comptes des utilisateurs pour les accès aux applications dans les conditions de respect de la sécurité et des politiques d'habilitation déjà validées.

L'intéropérabilité est effective pour un établissement qui utilise un ENT comme celui qui utilise les télé-services. C'est l'établissement qui choisit les services qu'il souhaite mettre en œuvre et demande l'intéropérabilité entre les différents portails, afin que les accès soient transparents pour les utilisateurs (portail d'accès unique).

Dans le cadre d'une intégration du cahier de textes numérique dans un ENT, l'identifiant/mot de passe est celui de l'accès à l'ENT.

Dans le cadre d'une intégration du cahier de textes numérique au sein des télé-services mis à disposition par l'Éducation nationale (par exemple pour la mise à jour des fiches de renseignement, le suivi des notes et des absences, la gestion du B2i), l'identifiant/mot de passe est celui de l'accès aux télé-services

Le cahier de textes numérique reprend les informations relatives aux utilisateurs contenues dans l'annuaire LDAP de l'établissement et provisionnées à partir de l'annuaire fédérateur académique et disponibles (liste des élèves, des responsables légaux, et des personnels enseignants et non-enseignants).

Le cahier de textes numérique est conçu pour être intéropérable avec d'autres modules constituant des "briques" d'un ENT, comme par exemple :
- des carnets de bord des professeurs ;
- des agendas personnels des élèves ;
- une messagerie ;
- un espace de dépôt des devoirs et travaux individuels des élèves ;
- des bases de données de ressources (CDI, abonnements à des banques de données, etc.)